



Au Conseil Communal d'Aigle

PREAVIS MUNICIPAL N° 2020 – 14 du 10 août 2020

relatif aux

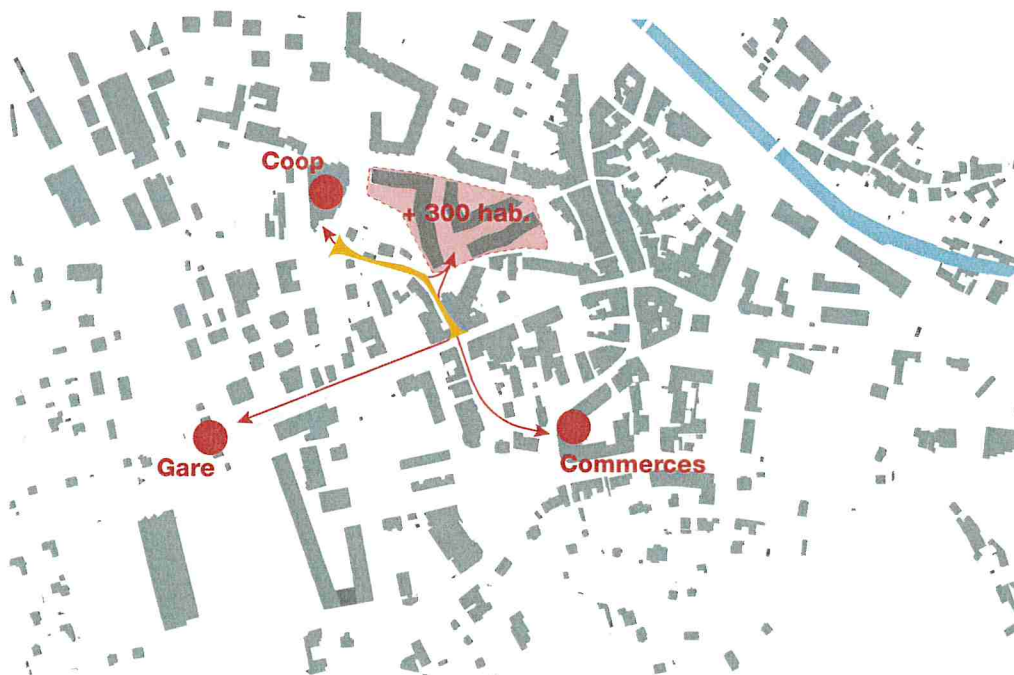
Projet d'aménagement de la Rue du Rhône

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Municipalité a modifié le statut de nombreuses rues du centre-ville en y créant des zones modérées à 30 km/h. Cette modification n'a pour l'instant été indiquée que par des totems de signalisation marquant les entrées des zones. Ces espaces doivent pourtant être physiquement adaptés pour garantir la sécurité et le bon fonctionnement des déplacements.

Le projet est aussi une priorité par rapport à l'ouverture prochaine du quartier du Clos du Bourg qui augmentera de manière conséquente le trafic piéton et vélo dans le secteur. La rue du Rhône fait partie des itinéraires importants menant à la gare et à la Coop.



La requalification de la rue est une étape stratégique pour le bon fonctionnement du réseau de mobilité douce.

2. HISTORIQUE

Le réaménagement de cette rue est une volonté qui date depuis maintenant quelque temps. En 2014 et 2017, la commune a acheté les parcelles 3904, 3095 et 3897 afin de permettre l'agrandissement du domaine public nécessaire pour la requalification de la rue.

En 2017, la Municipalité a mis en vigueur les nouvelles zones 30 du centre-ville. Le quartier du Clos du Bourg ouvrira ses portes en fin d'année 2020. Le réaménagement des rues adjacentes au nouveau quartier étant prévu, il est nécessaire d'élargir le champ des interventions afin de sécuriser et de rendre attractif les itinéraires principaux.

3. CONTEXTE ACTUEL

En dehors de l'ouverture du nouveau quartier, la rue du Rhône est dans un état déplorable. Les discontinuités des trottoirs sont nombreuses, le revêtement est en mauvais état ce qui nuit principalement aux déplacements des personnes à mobilité réduite, les faux trottoirs n'ont pas de séparation physique avec la chaussée ce qui est un risque sécuritaire pour les piétons et permet le parking sauvage. Finalement, la rue est en outre très minérale et ne possède aucun aménagement végétal ou espace de détente.

4. DESCRIPTION DU PROJET

Le périmètre de l'intervention concerne trois secteurs à savoir le carrefour de la rue du Rhône et la rue Margencel, le carrefour de la rue de la Gare et de la rue du Rhône et le secteur du tracé qui se trouve entre ces deux croisements. De plus, une partie de la rue du Rhône en direction de la rue du Midi est également concernée pour permettre une bonne intégration d'un trottoir continu.



Le projet a pour objectif de répondre aux éléments relevés dans le précédent point. Les principaux apports du projet sont les suivants :

- **Continuité piétonne** : Le projet améliore la continuité des itinéraires par la création de trottoirs surélevés sur l'ensemble du tracé de la rue. De plus, la continuité n'est pas seulement améliorée sur la rue du Rhône mais aussi sur la rue de la Gare et la rue Margencel avec la création de trois trottoirs continus qui permettent de donner la priorité aux piétons mais aussi de marquer les entrées et les sorties des zones 30.

Pour garantir cette continuité, la Municipalité propose de créer une nouvelle servitude de passage piéton sur la parcelle n°256 en échange de deux places de stationnement privées sur le domaine public n°62.

- **Rafrâichissement de l'aménagement** : Le projet permettra de réparer l'ensemble des revêtements aujourd'hui en mauvais état. L'ensemble du tracé sera traité avec les mêmes matériaux utilisés pour la ruelle de Sous-le-Bourg afin de garantir une cohérence dans l'espace public.
- **Nouveaux espaces publics** : Dans la foulée, le projet créera de nouveaux lieux de *détente* en plaçant de nouveaux bancs et arbres sur le tracé. Le revêtement utilisé pour le pourtour du marronnier de la cour du Collège a été choisi pour ses qualités esthétiques et de facilité d'entretien. Les ouvriers de la voirie étant désormais formés pour la pose de ce revêtement, sa mise en place est à coût réduit.
- **Mobilité douce** : L'étroitesse du domaine public ne permet malheureusement pas de créer un contre-sens cyclable. La bande roulante sera cependant réduite à son minimum afin d'améliorer l'intégration du vélo dans la rue.

Le projet vise donc à redonner une unité à l'espace, axer la priorité à la mobilité douce, à proposer de nouveaux espaces publics accueillants et à avoir une vision d'ensemble pour l'éclairage et le mobilier.

Du point de vue technique l'exécution se fera de la manière suivante

- **Chaussée** :
La largeur de la route sera de 3.20m en moyenne. La largeur du nouveau trottoir fera au minimum 1.60m, matérialisée par une bordure franchissable en granit.
Les quatre places de parc conservées le long de la chaussée seront matérialisées par un autre type de revêtement, béton brossé, de façon à bien délimiter la zone de parage et de roulement.

Des poubelles du type « Requin » seront posées selon les possibilités.

L'infrastructure de la route répondra aux normes en vigueur, pour la profondeur du gel et pour les charges issues de sollicitations normales. Elle comprendra 50 cm de grave I non gélive.

La superstructure sera réalisée comme suit :

- Couche de réglage au gravier, épaisseur 3 à 5 cm
- Enrobé bitumineux type ACT 22 N, épaisseur 9 cm
- Couche d'usure en enrobé bitumineux type AC 11 N, épaisseur 4 cm
- Le trottoir franchissable aura une largeur de 160 à 180 cm, même structure que la route

- Eaux usées

Le collecteur existant est en ciment, il ne présente pas de dégradation importante. Seul un chemisage éventuel est prévu d'être réalisé si besoin. Les couvercles des chambres existantes seront remplacés par des couvercles carrossables 10 tonnes et remis au niveau définitif sur un cadre béton.

- Eau potable

Une nouvelle conduite sera posée en remplacement de la conduite existante en fonte datant de 1971. La conduite en tube PE 130.8 DN 16 aura une longueur d'environ 200 mètres et sera enrobée de sable.

Cette conduite sera raccordée aux installations existantes et desservira les bâtiments.

- Eaux claires ou pluviales

Les eaux claires seront infiltrées à la nappe phréatique au moyen d'une tranchée drainante équipée d'un décanteur et d'une chambre d'infiltration de contrôle.

Pour permettre une bonne évacuation des eaux de surface, des sacs dépotoirs avec grille sur cadre en béton sont prévus. La conduite en PPHM, diamètre 160 à 315 mm, sera complètement grave. Son diamètre a été calculé en fonction des pentes et de l'intensité des pluies.

Les habitations actuellement raccordées au collecteur unitaire seront raccordées aux eaux claires et permettra ainsi de mettre en séparatif la totalité du secteur concerné par les travaux.

- Eclairage public

Le projet prévoit le remplacement et la pose de six ensembles d'éclairages d'une hauteur de cinq mètres, du type encore à déterminer, suivant le choix pour le nouveau quartier, mais avec des luminaires LED et station de comptage.

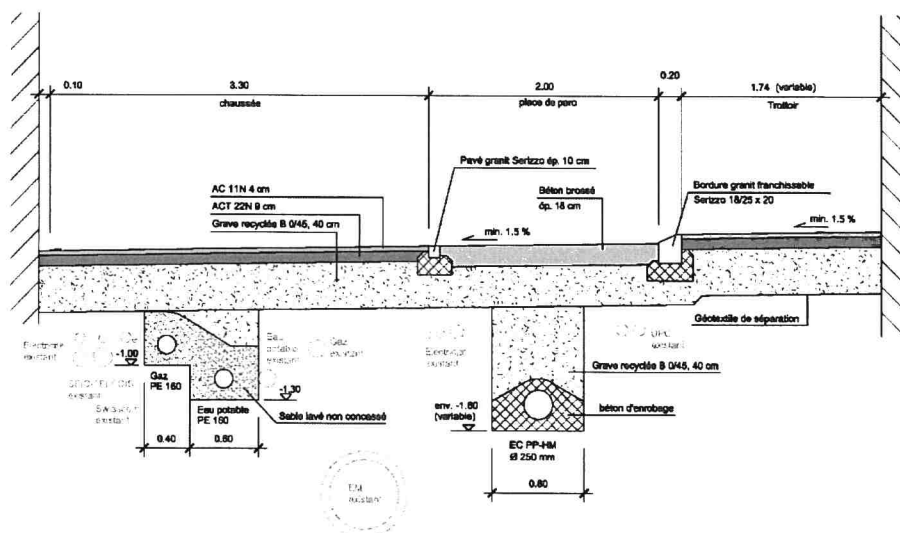
L'alimentation électrique se fera au travers d'un tube PE DN 72/60 enrobé de sable.

- Services industriels

Romande Energie : elle profitera de nos fouilles pour compléter son réseau. Une participation sera facturée.

La Société du Gaz de la Plaine du Rhône : elle profitera de nos fouilles pour compléter son réseau. Une participation sera facturée.

Les autres services ont été contacté et nous sommes en attente de leurs réponses pour connaître leurs intentions sur ce projet.



Coûts des mesures :

		Totaux
Travaux de génie civil		
Installation de chantier	SFr.	68 000,00
Terrassements - fouilles	SFr.	373 000,00
Assainissements	SFr.	73 000,00
Cheminage collecteur EU existant	SFr.	60 000,00
Routes - chemins	SFr.	204 000,00
Murs en pierre	SFr.	90 000,00
Régies	SFr.	45 000,00
Travaux appareillage eau potable		
Sanitaire conduite d'eau	SFr.	78 000,00
Fourniture éclairage public	SFr.	25 000,00
Mobilier urbain	SFr.	22 000,00
Signalisations	SFr.	20 000,00
Plantations	SFr.	12 000,00
Refection anénagement privé + pallsade	SFr.	20 000,00
Honoraires ingénieur GC	SFr.	130 000,00
Honoraires géomètre - mutation - enquête	SFr.	25 000,00
Divers et imprévus	SFr.	25 000,00
	SFr.	1 270 000,00
TVA 7,7 %	SFr.	97 790,00
Totaux TTC	SFr.	1 367 790,00

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

Consciente de la nécessité d'accompagner les grands projets et les modifications de statut, la Municipalité, par son service du Patrimoine Bâti & Environnement Urbain, a développé un concept général d'aménagement des zones 30. La rue du Rhône est une première étape dans ce processus.

Depuis de nombreuses années, la sécurité des usagers de ce tronçon n'est pas garantie. Il importe d'y remédier. Ce n'est qu'au terme de longues mais fructueuses négociations avec les propriétaires riverains, que les emprises de ce projet ont pu être dégagées, permettant l'élaboration du présent projet.

Finalement, l'ensemble des éléments du projet répond aux objectifs fixés par le schéma directeur des espaces publics validé par le conseil communal.

6. PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

Ces travaux doivent passer par une enquête publique du fait de la modification du tracé routier et doivent être validés par le Canton.

Le montant des travaux, supérieur à Fr. 500'000.- pour le génie-civil, nous oblige à faire une publication publique pour la mise en soumission.

Les travaux pourront débuter dès que le Conseil communal aura accepté ce préavis et que les diverses procédures seront terminées, ceci pour une durée de 8 mois.

La date prévisionnelle du début de chantier est février 2021.

7. ELEMENTS DE COMPARAISON

Ceux-ci s'arrêtent uniquement entre l'état existant et des aménagements répondant aux normes actuelles en matière de sécurité.

8. DEVELOPPEMENT DURABLE

Aspect environnemental : De par les plantations prévues, l'on peut considérer que la réintégration de zones de verdure et arborées au cœur de la ville remplit un rôle en termes de soutien à la biodiversité et de lutte contre les îlots de chaleur.

L'amélioration de la place de la mobilité douce incitera les utilisateurs à opter pour des moyens de transports plus respectueux de l'environnement.

Aspect social : La sécurisation et l'amélioration des revêtements permettront une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite qui pourront plus facilement accéder à des services de première nécessité. La création d'espaces de détente et de pause permettra également de renforcer les échanges sociaux.

9. INCIDENCES FINANCIERES

Le coût total est de CHF 1'367'790.- TTC pour l'ensemble du projet.

Cette dépense sera prélevée sur les liquidités ordinaires ou empruntée, au moment voulu, aux meilleures conditions et amortie selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans. Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

La part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné, il en est de même pour les travaux des eaux usées. Le solde éventuel sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.

En ce qui concerne la défense incendie, l'ECA devrait verser un subside qui sera déduit du montant demandé. Ce montant n'est pas encore connu, mais sera communiqué à la commission le moment venu

10. CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

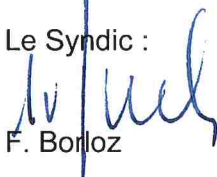
LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2020-14 du 10 août 2020
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

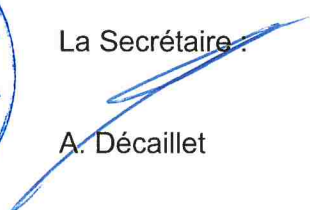
DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 1'367'790.- TTC pour la requalification de la rue du Rhône, telle que présentée, sous déduction des subventions à recevoir.
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 1'367'790.- TTC
3. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés aux eaux et égouts sera prélevée sur les comptes de réserves y relatifs, pour autant qu'ils soient suffisamment approvisionnés. Le solde sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  F. Borloz



La Secrétaire :  A. Décaillet

Municipal délégué : M. Grégory Devaud

Les plans de détail seront présentés à la commission ; ils sont consultables au bureau technique communal (2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville)